

Fiche de Données de Sécurité

Clareco Dish Clean



Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n° 2020/878)

Version:1

Date de version:29/03/2024

Langue:FR

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit	:	Clareco Dish Clean
N° d'article (utilisateur)	:	CR-DC5 / CR-DC10
Numéro UFI	:	MRDM-R3CG-S00R-Y8KR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	:	Détergent pour lave-vaisselle professionnel - Eau dure
Utilisations contre indiquées	:	Aucune donnée disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	:	Nom : Ginox Swiss Kitchen Adresse : Route des Châtaigniers 13 1816 Chailly-Montreux Téléphone : +41 (0)848 0848 84 Email de contact : services@ginoxgroup.com
-------------	---	--

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Appeler immédiatement le 145 pour joindre le Centre Suisse d'Informations Toxicologique ou un médecin.

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Identification des dangers

Classification	Mentions de danger (H)
Skin Corr. 1A	H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Eye Dam. 1	H318 Provoque des lésions oculaires graves.
Met. Corr.1	H290 Peut être corrosif pour les métaux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage

Pictogrammes de danger	
------------------------	--

Mention d'avertissement	Danger
Identificateurs du produit	-
Mentions de danger	H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires grave H290 - Peut être corrosif pour les métaux.
Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	-
Mises en garde - Généralités	-
Mises en garde - Prévention	P234 - Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Mises en garde - Réponse	P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. P363 - Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Mises en garde - Stockage	P405 - Garder sous clef.
Mises en garde - Élimination	P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Conformément au règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
Hydroxyde de sodium N° CAS: 1310-73-2 N° EC: 215-185-5 N° INDEX: 011-002-00-6 N° REACH: 01-2119457892-27-XXXX	5.0% ≤ C ≤ 10.0%	Met. Corr. 1: H290 Skin Corr. 1A: H314	Eye Irrit. 2; H319: 0.5% ≤ C < 2% Skin Irrit. 2; H315: 0.5% ≤ C < 2% Skin Corr. 1B; H314: 2% ≤ C < 5% Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5%	-

3.3. Informations complémentaires

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux	:	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer la notice d'utilisation ou la fiche de données de sécurité)
En cas d'inhalation	:	Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.
Après contact avec la peau	:	(ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

		Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
En cas de contact avec les yeux	:	rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
En cas d'ingestion	:	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
Protection des sauveteurs	:	Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin	:	Traitement symptomatique.
-----------------------	---	---------------------------

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO2) Eau
Moyens d'extinction inappropriés	:	Pas de données disponibles.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

5.4. Informations complémentaires

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.
Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.
Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.
Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.
Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

SECTION 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle.
Mettre les personnes en sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.
Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.
Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.
Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement

Retirer les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec et frais.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Stocker dans un endroit accessible uniquement aux personnes autorisées.

Entreposer sur un plancher résistant aux alcalins.

Précautions pour le stockage en commun

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

SECTION 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition connues

Pays	Substance	N° CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	Source
FR	Hydroxyde de sodium	1310-73-2	VME		2			INRS

Mention

VLCT: Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire).

VME: Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire).

DNEL pertinents des composants du mélange

Substance	N° CAS	Effet	Valeur	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	DNEL	1 mg/m ³	Homme, inhalation	Travailleur (industriel)	Chronique - effets systémiques
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	DNEL	1 mg/m ³	Homme, inhalation	Travailleur (industriel)	Chronique - effets locaux

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'ordre technique appropriées**

Voir la section 7. Aucune mesure supplémentaire nécessaire.

Equipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage	:	Protection oculaire appropriée: Porter un équipement de protection oculaire. Protections oculaires recommandées: Lunettes conforme à la norme européenne EN 166
Protection de la peau	:	Protection des mains: Porter des gants de protection appropriés résistants aux produits chimiques et conformes à la norme EN ISO 374-1. Des gants en nitrile sont recommandés. Sélectionner un temps de passage > 480 min, une épaisseur du gant ≥ 0.4 mm. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Protection du corps: Porter des vêtements de travail.
Protection respiratoire	:	Protection respiratoire nécessaire: Aucune protection respiratoire n'est nécessaire.

Contrôles liés à la protection de l'environnement:

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

8.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat physique :	Liquide
Couleur :	Incolore
Odeur :	Inodore
Seuil olfactif :	Non applicable
Point de fusion/point de congélation :	0°C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	95 - 100°C
Inflammabilité (solide, gaz) :	Le mélange n'est pas inflammable
Limites inférieure et supérieure d'explosion :	Le mélange n'est pas inflammable
Point d'éclair :	>93°C
Température d'auto-inflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.
pH :	12.0 - 12.5 (dilution 1:100 dans l'eau)
Viscosité cinématique:	< 10 cSt
Solubilité :	Facilement soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible

(valeur log):	
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité relative :	1.25 -1.27
Densité de vapeur relative :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	Non oxydant
Solubilité dans d'autres solvants :	Non disponible

9.2. Autres informations

Aucune autre donnée disponible.

SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Aucune réactivité connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.
La couleur du produit peut changer avec le temps, mais n'affectera pas les performances.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

Hydroxyde de sodium - N° CAS: 1310-73-2

Risque d'explosion / de réaction exothermique avec: acétone, nitriles, phosphates, halogènes, composés halogènes-halogènes, solvants chlorés, oxyde d'éthylène, hydrate d'hydrazine, hydroxylamine, anhydrides, peroxydes, acroléine, chlorures d'acide, acides, acide sulfurique, sel d'argent, hydrogène peroxyde, composés nitrés organiques, métaux, métaux légers. Cela peut survenir: l'hydrogène.
Possibilité de réactions violentes avec: composés d'ammonium, substances organiques, inflammables, phénols.
Développement de gaz ou vapeurs dangereux avec: persulfates, borohydrure de sodium, oxydes de phosphore.

10.4. Conditions à éviter

Un entreposage prolongé à des températures supérieures à 40°C ou à la lumière directe peut altérer la couleur du produit.

10.5. Matières incompatibles

Différents métaux, alliages métalliques, différents plastiques
L'hydrogène peut se former au contact des métaux.
Entreposer loin des acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

1.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Données sur le mélange

Espèce	:	Rat
--------	---	-----

Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Formule d'additivité

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL calculée	>	2000	mg/kg de poids corporel
Conclusion	:	Le mélange est considéré comme pratiquement non toxique par voie orale.	

Substances

Hydroxyde de sodium (CAS: 1310-73-2)

Espèce	:	Lapin
Sexe	:	Non disponible
Directives	:	Non disponible

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	325	mg/kg de poids corporel
Conclusion	:	La substance est considérée comme ayant un faible potentiel toxique par voie orale.	

Toxicité cutanée aiguë

Données sur le mélange

Espèce	:	Rat
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Formule d'additivité
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50 calculée:	>	5000	mg/kg de poids corporel
Conclusion	:	Le mélange est considéré comme pratiquement non toxique par voie cutanée.	

Substances

Hydroxyde de sodium (CAS: 1310-73-2)

Espèce	:	Lapin
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Opérateur	Valeur	Unité
DL50:	=	325	mg/kg de poids corporel
Conclusion	:	La substance est nocive par contact cutané	

Toxicité aiguë par inhalation

Données sur le mélange

Le mélange n'a pas été testé.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données sur le mélange

Type de test	:	In vitro
Espèce	:	Non applicable
Sexe	:	Non applicable

Directives	:	OCDE 435
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Reversibilité
-	-	-	-
Conclusion	:	Le mélange est classé corrosif pour la peau.	

Substances

Hydroxyde de sodium (CAS: 1310-73-2)

Type de test	:	In vitro
Espèce	:	Non applicable
Sexe	:	Non applicable
Directives	:	OCDE 435
Durée d'exposition/valeur	:	Pas de données disponibles
Durée d'exposition/unité	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Cadre	Time Point	Réversibilité
-	-	-	-
Conclusion	:	La substance est considérée corrosive pour la peau.	

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données sur le mélange

Le mélange est considéré corrosif pour les yeux.

Substances

Hydroxyde de sodium (CAS: 1310-73-2)

Type de test	:	In vivo
Espèce	:	Lapin
Sexe	:	Pas de données disponibles
Directives	:	OCDE 405
Type de méthode	:	Pas de données disponibles
Concentration	:	0.1 ml

Paramètre	Cadre	Time Point	Réversibilité
-	-	-	-
Conclusion	:	La substance provoque des dommages irréversibles aux yeux.	

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données sur le mélange

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substances

Hydroxyde de sodium (CAS: 1310-73-2)

La substance est considérée comme n'étant pas un sensibilisant respiratoire ou cutané.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange est considéré comme n'ayant pas un potentiel génotoxique.

Substances

Hydroxyde de sodium (CAS: 1310-73-2)

La substance est considérée comme n'ayant pas de potentiel génotoxique.

Cancérogénicité

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'induit pas d'effets cancérogènes.

Substances

Hydroxyde de sodium (CAS: 1310-73-2)

La substance n'induit pas d'effets cancérogènes.

Toxicité pour la reproduction

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas considéré tératogène.

Substances

Hydroxyde de sodium (CAS: 1310-73-2)

La substance n'est pas considérée tératogène.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances

Hydroxyde de sodium (CAS: 1310-73-2)

La substance n'est pas classée.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances

Hydroxyde de sodium (CAS: 1310-73-2)

La substance n'est pas classée.

Danger par aspiration

Données sur le mélange

Les critères de classification ne sont pas remplis. Le mélange n'est pas classé.

Substances

Hydroxyde de sodium (CAS: 1310-73-2)

La substance n'est pas classée.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique court terme

Données sur le mélange

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Pas de données disponibles
Durée du test	:	Pas de données disponibles
Unité	:	Pas de données disponibles
Directives	:	Pas de données disponibles

Paramètre	Valeur	Unité
CL50 calculée	> 100	mg/L
Remarques	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Substances

Hydroxyde de sodium (CAS: 1310-73-2)

Animaux/Catégorie	:	Poisson
Espèce	:	Oncorhynchus mykiss
Durée du test	:	96
Unité	:	heure
Directives	:	OCDE 203

Paramètre	Valeur	Unité
CL50:	45.4	mg/L

Animaux/Catégorie	:	Crustacés
Espèce	:	Ceriodaphnia sp.
Durée du test	:	48
Unité	:	heure
Directives	:	OCDE 202

Paramètre	Valeur	Unité
CE50	40.4	m/L

Animaux/Catégorie	:	Micro-organismes
Espèce	:	Bactéries
Durée du test	:	15
Unité	:	minute
Directives	:	OCDE 201

Paramètre	Valeur	Unité
CEr50:	22	mg/L
Remarques	La substance n'est pas classée selon le règlement de référence.	

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradation

Données sur le mélange

Le mélange n'a pas été testé.

Substances**Hydroxyde de sodium (CAS: 1310-73-2)**

Non applicable

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Facteur de bioconcentration (BCF)****Données sur le mélange**

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol**Données sur le mélange**

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Selon le règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

12.8. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Codes déchet**

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Remarque

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**ADR, IMDG, IATA**

Le produit est dangereux selon les réglementations de transport applicables.

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

1824

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8 (C5) substances corrosives.

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Entreposer loin des acides.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

14.8. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible.

SECTION 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

Législation européenne

Étiquetage des détergents (Règlement CE n° 648/2004 et 907/2006) : Agent chélatant, Hydroxyde de sodium.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange, les données pertinentes de l'évaluation de la sécurité chimique des substances sont intégrées dans les sections de la SDD.

15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Date de création :	22/06/2015
Date de version :	11/01/2023
Date d'impression :	11/01/2023

16.1. Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

16.2. Légende des abréviations et acronymes

N° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Met. Corr.1	Peut être corrosif pour les méta
H314	Skin Corr. 1C	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.